

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

AVIS AU PUBLIC

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) a engagé une procédure de modification simplifiée de son PLUi, procédure sur laquelle le conseil communautaire a délibéré dans sa séance du 27 juin 2024.

Cette procédure a fait l'objet d'une concertation s'étalant du 4 juin 2025 au 5 octobre 2025, et d'une notification du dossier aux personnes publiques associées, dont la mission régionale de l'autorité environnementale d'Ile-de-France.

Conformément aux obligations réglementaires de la procédure, une mise à disposition du dossier est organisée, afin de présenter ses évolutions suite à la concertation, ainsi que les éventuels avis émis par les Personnes Publiques Associées.

La modification poursuit principalement les objectifs suivants :

- L'ajustement de certaines prescriptions qui ne sont désormais plus pertinentes compte tenu de l'évolution des projets qui y sont associés ;
- La modification du règlement écrit afin de clarifier l'interprétation de certaines règles suite aux évolutions des demandes d'autorisations rencontrées sur le territoire ;
- L'ajustement du règlement graphique (zonage) sur certaines parcelles afin de mieux prendre en compte la réalité de l'utilisation du foncier et faciliter la réalisation de nouveaux projets urbains ;
- La mise en cohérence d'OAP avec les projets urbains associés ;
- La mise à jour de certaines annexes/servitudes du PLUi ;
- La correction de certaines coquilles sur le règlement écrit.

Cette mise à disposition vise à permettre au public de prendre connaissance des évolutions du dossier et de faire des retours et/ou remarques sur ce dernier, qui seront par la suite étudiés par SQY. Le dossier sera éventuellement modifié pour prendre en compte les différents retours fait durant la mise à disposition, avant d'approuver la procédure en conseil communautaire.

La mise à disposition durera 31 jours et **débutera le 5 décembre 2025 et se terminera le 4 janvier 2026.**

Les moyens d'information autour de la mise à disposition sont les suivants :

- La mise à disposition dans les mairies et à l'hôtel d'agglomération, d'un dossier papier présentant la modification simplifiée, ainsi que les éventuels retours des PPA ;
- Ce dossier sera accompagné par un registre papier permettant au public de formuler des remarques et/ou avis sur les modifications prévues ;
- Le dossier présentant la modification simplifiée sera également disponible en ligne sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/logement-et-urbanisme/urbanisme/plans-locaux-durbanisme/plui/>
- Le public pourra également formuler des remarques et avis par mail à l'adresse suivante : plui.ms3@sqy.fr
- Le présent avis est affiché sur l'ensemble des communes couvertes par le PLUi, une semaine avant le début de la mise à disposition, et pendant toute la durée de cette dernière ;
- Des postes sur les réseaux sociaux auront également lieu en amont et pendant la mise à disposition.